



Assemblée générale

Distr. générale
1er avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 136 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général relatifs à l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/784) et au projet de budget de la Mission pour les 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (A/53/816). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général – notamment le chef de l'administration de la Mission – qui lui ont apporté des compléments d'information.

2. La Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan a été créée par la résolution 968 (1994) du Conseil de sécurité en date du 16 décembre 1994, pour une période initiale de six mois. Son mandat a depuis été prorogé à plusieurs reprises par le Conseil, qui en a autorisé l'élargissement par sa résolution 1138 (1997) du 14 novembre 1997. Par sa résolution 1206 (1998) du 12 novembre 1998, qui est la plus récente, le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 mai 1999.

3. Il ressort de la section V.A du document A/53/816, que le montant brut total des ressources qui auront été mises à la disposition de la Mission depuis sa création jusqu'au 30 juin

1999 (à supposer que son mandat soit prorogé au-delà du 15 mai) s'élève à 57 184 837 dollars. Le montant brut des dépenses est estimé à 49 904 237 dollars. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 1998, un montant total de 46,4 millions de dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres et que les contributions acquittées s'élevaient à 34,9 millions de dollars, soit un manque à recevoir de 11,5 millions de dollars. Enfin, au 31 décembre 1998, le montant des liquidités atteignait 8,9 millions de dollars.

4. Le Comité consultatif note que les effectifs de la Mission étant constitués d'observateurs militaires et de policiers civils, aucun remboursement n'est prévu au titre des contingents.

5. Il est indiqué à la section V.B du document A/53/816 que les contributions volontaires reçues depuis la création de la Mission jusqu'au 30 juin 1998 comprennent des fournitures médicales données par le Gouvernement suisse, d'une valeur de 70 537 dollars, et des rations, d'une valeur de 1 340 000 dollars, que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a fournies pour les anciens combattants de l'Opposition tadjike unie (OTU). En outre, pour la période

du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, des dépenses d'un montant de 1 565 dollars ont été imputées sur le Fonds d'affectation spéciale pour les programmes d'information et les activités connexes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

6. Dans le document A/53/784, le Secrétaire général rend compte de l'exécution du budget de la MONUT pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et présente la décision que l'Assemblée générale devra prendre à sa cinquante-troisième session.

7. Le Secrétaire général indique dans son rapport que l'Assemblée générale, par ses résolutions 51/237 du 13 juin 1997 et 52/229 A du 31 mars 1998, a ouvert des crédits d'un montant total de 15 millions de dollars (montant net : 14 335 000 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et que le montant brut des dépenses s'est établi à 13 931 600 dollars (montant net : 13 626 600 dollars), compte tenu d'une contribution volontaire en nature (rations) évaluée à 1 340 000 dollars. En conséquence, il reste un solde inutilisé d'un montant brut de 2 408 400 dollars (montant net : 2 048 400 dollars).

8. Le Comité consultatif note que ce solde s'explique pour l'essentiel par des retards dans le déploiement du personnel civil, des opérations aériennes moins importantes que prévu et la contribution volontaire en nature mentionnée ci-dessus, qui était inattendue et dont la valeur est estimée à 1 340 000 dollars. Les économies dues à ces facteurs ont été en partie compensées par les dépenses supplémentaires relatives au programme de désarmement et de démobilisation et à la quote-part de la MONUT dans le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 1998 le montant des engagements non réglés se rapportant à la période considérée s'élevait à 3,5 millions de dollars.

9. Au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général, il est indiqué que le processus de paix a été perturbé par des violences et n'a progressé que lentement depuis la mi-novembre 1997, point de départ de l'élargissement du mandat. Le déploiement des militaires et civils a donc été retardé. Le Comité consultatif note, à l'annexe I du rapport, qu'une économie de 528 100 dollars a été réalisée au titre du personnel civil, pour lequel on avait prévu un crédit de 4 513 700 dollars. Cette économie est attribuée à la forte proportion de postes vacants observée pendant la période d'élargissement du mandat du fait de retards dans le déploie-

ment du personnel civil : le taux s'est élevé à 52 % en moyenne pour le personnel international et à 55 % en moyenne pour le personnel local au cours de la période commencée le 16 novembre 1997.

10. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur le montant de 305 000 dollars indiqué à la rubrique Contributions du personnel. Il a appris qu'à la suite d'une erreur de codage des dépenses relatives au personnel civil, le montant des contributions du personnel avait été sous-estimé de 181 000 dollars. En conséquence, le montant indiqué à cette rubrique dans le tableau 1 et à l'annexe I du rapport aurait dû être non pas de 305 000 dollars mais de 486 000 dollars. Le Comité consultatif a été informé que cette erreur n'avait pas d'incidence sur le solde inutilisé pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et que l'ajustement nécessaire serait effectué dans le rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

11. La lenteur du processus de paix a également eu des incidences sur les opérations aériennes. Pour les raisons indiquées à l'annexe II du rapport du Secrétaire général, les besoins ont été inférieurs de 409 700 dollars au crédit prévu (1 798 300 dollars). La rubrique Transports fait également apparaître un solde inutilisé de 68 700 dollars, la négociation par l'Organisation d'un contrat-cadre pour l'achat de véhicules ayant permis de ramener de 18 700 à 11 300 dollars le prix unitaire de ceux destinés à la MONUT. Le Comité consultatif a également appris que sur les 1 596 700 dollars prévus pour l'achat de véhicules, 1 407 600 dollars seulement avaient été dépensés. Cependant, l'économie avait été en partie compensée par un dépassement de 144 600 dollars à la rubrique Pièces de rechange, réparations et entretien, les pièces nécessaires n'ayant pas été prévues dans le contrat d'achat des nouveaux véhicules. Le Comité consultatif recommande que le Secrétariat étudie la possibilité de négocier l'achat en gros de pièces de rechange, en élargissant le contrat-cadre qu'il vient de mettre en place à l'échelon mondial pour l'acquisition des véhicules. On lui a indiqué que, faute de trouver au Tadjikistan les fournitures nécessaires, il fallait s'approvisionner en dehors de la zone de la Mission, ce qui augmentait les coûts.

12. Le Comité consultatif note également un dépassement de 315 800 dollars à la rubrique Aide au désarmement et à la démobilisation. Il est indiqué au paragraphe 14 de l'annexe II du rapport du Secrétaire général qu'un crédit de 1 713 100 dollars avait été prévu pour l'achat de rations et de services divers destinés aux anciens combattants de l'Opposition tadjike unie (OTU) et au personnel de l'Unité de sécurité commune. La contribution volontaire d'une valeur de 1 340 000 dollars faite par un État Membre au bénéfice exclusif des anciens combattants de l'OTU (voir par. 5

ci-dessus) couvre le crédit de 1 340 000 dollars qui avait été inscrit au budget à ce titre. Ayant demandé un complément d'information, le Comité consultatif a été informé que les dépenses supplémentaires comprenaient 110 900 dollars pour l'achat d'articles de literie destinés aux anciens combattants tenus de rester dans les zones de rassemblement; 189 200 dollars pour l'achat de rations destinées au personnel de l'Unité de sécurité commun; et 15 700 dollars pour les frais de transport des rations reçues en don, pour lesquels aucun crédit n'avait été ouvert.

13. Au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (A/53/784), il précise qu'à sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale doit se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 2 408 400 dollars (montant net : 2 048 400 dollars) relatif à la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Le Comité consultatif recommande que ce solde soit porté au crédit des États Membres, selon des modalités à définir par l'Assemblée générale.

Projet de budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

14. Le montant brut du projet de budget de la MONUT pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, présenté par le Secrétaire général sous la cote A/53/816, s'élève à 19 109 400 dollars (montant net : 17 739 400 dollars). Il représente une diminution de 475 500 dollars (2 %) par rapport au montant brut des prévisions budgétaires pour les 12 mois précédents.

15. Alors que l'effectif autorisé de la MONUT reste fixé à 120 observateurs militaires, le projet de budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 a été établi sur la base de 50 observateurs, le nombre de policiers civils passant de deux à 12. Les dépenses relatives au personnel militaire sont inférieures de 30 % à celles de l'exercice budgétaire précédent. Le reste des effectifs serait constitué de 218 personnes (69 membres du personnel international, 143 membres du personnel local et 6 Volontaires des Nations Unies), dont 6 nouveaux spécialistes des affaires civiles présents en tant que Volontaires des Nations Unies et un nouveau fonctionnaire de l'information de la classe P-2. Enfin, il est indiqué au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général que les prévisions reposent sur l'hypothèse qu'il y aurait cinq bases d'opérations.

16. Au paragraphe 31 de son rapport au Conseil de sécurité en date du 4 novembre 1998 (S/1998/1029), le Secrétaire général indiquait que, compte tenu des contraintes imposées par les conditions de sécurité, l'effectif militaire serait maintenu à 30 personnes, mais que l'on suivrait de près

l'évolution de la situation pour pouvoir modifier en conséquence la composition de la Mission. Selon les représentants du Secrétaire général, il est difficile de prédire ce que sera la situation au cours de l'exercice budgétaire; il est peu probable qu'il faudra déployer les 120 observateurs militaires correspondant à l'effectif autorisé, mais il serait néanmoins utile que la Mission procède à des redéploiements. C'est pourquoi des crédits sont demandés pour 50 observateurs militaires, sans aucune réduction au titre des vacances de postes.

17. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 1999, la Mission avait pourvu 31 des 120 postes d'observateur militaire autorisés (effectif prévu au budget : 58), les deux postes de policier civil autorisés, 44 postes de membre du personnel international sur les 68 autorisés et 110 postes de membre du personnel local sur les 143 autorisés. On lui a également précisé qu'au cours des trois derniers exercices financiers, les effectifs n'avaient été intégralement déployés que du 1er juillet 1995 au 28 février 1996 et avaient été déployés en quasi-totalité du 1er juillet au 15 novembre 1997.

18. Les incertitudes qui entourent les besoins de la Mission pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 ressortent clairement du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 8 février 1999 (S/1999/124), où il est indiqué que la situation au Tadjikistan reste «précaire» en ce qui concerne la sécurité et que le processus de paix n'a de nouveau progressé que lentement et est loin d'être achevé. On n'est pas encore arrivé au terme des deux premières étapes prévues dans le protocole relatif aux questions militaires et la Commission de réconciliation nationale continue de débattre des questions constitutionnelles. Le Secrétaire général ajoute qu'au stade actuel, «l'organisation du référendum constitutionnel ainsi que des élections présidentielles législatives, qui doivent toutes avoir lieu en 1999, reste incertaine» (par. 22). La tournure que prendront les événements dans la zone de la Mission devrait donc avoir des incidences sur les prévisions présentées par le Secrétaire général dans le document A/53/816.

19. Le Comité consultatif fait également observer que 14 personnes ont été spécifiquement engagées pour la Mission, ce qui représente 20 % du personnel international. Le montant de 4 780 500 dollars correspondant aux traitements du personnel international doit donc être réduit du montant des indemnités de poste relatives aux intéressés, soit 447 600 dollars. Le Comité note également que les prévisions de dépenses relatives au personnel ont été établies sans tenir compte du pourcentage de postes actuellement vacants ou laissés vacants dans le passé. Il recommande donc d'appliquer un taux de vacance de poste de 10 % à toutes les catégories de personnel. Dans le cas du personnel international et

du personnel local, l'application de ce pourcentage conduirait à réduire de 1 513 600 dollars le montant brut des dépenses prévues (montant net de la réduction : 1 376 600 dollars). Des informations complémentaires sur ce point sont annexées au présent rapport.

20. Le montant de 2 295 200 dollars prévu pour les opérations aériennes est inférieur de 239 700 dollars aux prévisions établies pour l'exercice budgétaire courant (1er juillet 1998-30 juin 1999), un seul hélicoptère devant être utilisé au lieu de deux. La réduction est partiellement compensée par l'accroissement des frais de location d'un avion, que le contrat en cours fixe à 209 000 dollars par trimestre, au lieu de 148 500 dollars précédemment.

21. Le Comité consultatif note à l'annexe I que le coût des programmes d'information passera de 90 500 dollars pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 à 142 100 dollars pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, le montant prévu devant servir à financer l'acquisition d'équipement, de matériel et de fournitures, ainsi que les dépenses de production et des services contractuels.

22. La décision que l'Assemblée générale doit prendre à sa cinquante-troisième session au sujet du financement de la MONUT est indiquée au paragraphe 19 du document A/53/816. Le Secrétaire général recommande à l'Assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 19 109 400 dollars (montant net : 17 739 400 dollars) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, les quotes-parts correspondantes devant être mises en recouvrement à raison d'un montant brut de 1 592 450 dollars par mois (montant net : 1 478 283 dollars), sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 mai 1999.

23. Compte tenu des observations relatives aux taux de vacance de postes faites au paragraphe 19 ci-dessus, et de la réduction des traitements du personnel international découlant de la présence de personnel spécifiquement engagé pour la Mission, le Comité consultatif recommande que le montant brut du crédit prévu par le Secrétaire général (par. 22 ci-dessus) soit ramené à 17 595 800 dollars (montant net : 16 362 800 dollars).

Annexe

Incidence de l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % sur les dépenses relatives au personnel international et au personnel local

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Prévisions initiales (A/53/816)	Dépenses relatives au personnel engagé spécifiquement pour la Mission	Prévisions révisées (1)-(2)	Prévisions révisées compte tenu d'un taux de vacance de postes de 10 % (3)x0,9	Écart (1)-(4)
Traitements du personnel international	4 785,0	(447,6)	4 337,4	3 903,7	(881,3)
Traitements du personnel local	514,8	–	514,8	463,3	(51,5)
Dépenses communes de personnel	2 517,6	–	2 517,8	2 265,8	(251,8)
Indemnités de subsistance (missions)	1 919,9	–	1 919,9	1 727,9	(192,0)
Contributions du personnel					
Personnel international	1 284,2	–	1 284,2	1 155,8	(128,4)
Personnel local	85,8	–	85,8	77,2	(8,6)
Total, contributions du personnel	1 370,0		1 370,0	1 233,0	(137,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	(1 370,0)	–	(1 370,0)	(1 233,0)	137,0
Total brut	11 107,3	(447,6)	10 659,7	9 593,7	(1 513,6)
Total net	9 737,3	(447,6)	9 289,7	8 360,7	(1 376,6)